

GABIAN



COMMUNE DE GABIAN (34320)

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 20/07/2020

Reçu en préfecture le 20/07/2020

Affiché le

ID : 034-213401094-20200710-039-DE



L'an deux mille vingt, et le Vendredi 10 Juillet à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de la salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : Mesdames LOPEZ Chantal, GROUSSET Emilie, ROUSSET Agnès, DEMARIS Christelle, PAILLES Séverine, GALZY Isabelle, LABROUSSE Marlène.

Messieurs BOUTES Francis, FOREZ Daniel, BOUDET André, LAVIT Frédéric, DE BARROS Claudy, ISARN Pierre, SOULIE Christophe, BERTHOMIEU Michel.

Secrétaire de séance : FOREZ Daniel

39/2020 Installation d'équipement des bacs enterrés

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal, que des bacs enterrés vont être installés dans la Commune de GABIAN.

La situation d'emplacements est fixée à 2 :

- 1 benne Om (ordure ménagère)
- 1 benne CS (collecte sélective)

La situation géographique des implantations est :

- ↳ Lotissement Communal LE RENNIS

Une convention doit être signée entre la Commune et le SICTOM.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE la situation d'emplacements proposés pour l'installation des bacs enterrés.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que susdit

Pour extrait conforme,

A GABIAN

Le maire

Francis BOUTES

